

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ DE MONTPELLIER

Vu le code de l'éducation article L.612-3,
Vu l'arrêté du 6 décembre 2019 portant réforme de la licence professionnelle, article 17,
Vu le décret 2018-172 du 09 mars 2018 relatif à la procédure nationale de préinscription pour l'accès aux formations initiales du premier cycle de l'enseignement supérieur et modifiant le code de l'éducation,
Vu l'arrêté du Ministre de l'Education Nationale, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche accordant l'Université de Montpellier en vue de la délivrance de diplômes nationaux,
Vu les statuts de l'Université de Montpellier,
Vu le procès-verbal de la séance du Conseil d'Administration en date du 17 décembre 2025 portant élection de Monsieur Philippe Augé, en qualité de Président de l'Université de Montpellier,
Vu l'arrêté ministériel du 21 février 2022 portant nomination de Monsieur Bruno Fabre dans l'emploi de Directeur Général des Services de l'Université de Montpellier du 1er mars 2022 au 28 février 2026,
Vu le procès-verbal de la séance du conseil de l'Institut Universitaire de Technologie de Nîmes en date du 22 juin 2022 portant élection de Monsieur Moulay Saïd El Youssoufi, en qualité de Directeur de l'Institut Universitaire de Technologie de Nîmes.

DÉCIDE

Article 1 : Pour l'année universitaire 2026-2027, jury d'admission à la formation initiale du premier cycle de l'enseignement supérieur du Bachelor Universitaire de Technologie (BUT) est constitué comme suit au regard des mentions suivantes :

- Génie civil-construction durable
- Gestion des entreprises et des administrations
- Génie électrique et informatique industrielle
- Génie mécanique et productique

Président :

Monsieur Philippe Depeyre, PRAG, Directeur Adjoint de l'IUT de Nîmes

Membres :

Monsieur Cyril Bordreuil, PR , chef du département GMP
Madame Caroline Denhez, PRAG, cheffe du département GC-CD
Madame Simona Ispas-Crouzet, MCF, cheffe du département GEII
Madame Sophie Mignon, PR, cheffe du département GEA
Monsieur Julien Pinaud, MCF, chef du département SGM
Madame Gladys Massiera, PR (SGM)
Monsieur Simon Le Floc'h, PR (GMP)
Madame Ioana Pasca, PRAG (GEII)
Monsieur Jérôme Quirant, MCF (GCCD)
Monsieur Philippe Reitz, MCF (GEA)
Madame Sandra Péchinot, Professionnelle

Article 2 : La présente décision fera l'objet d'une publication par voie dématérialisée.

Article 3 : Le Directeur Général des Services et le Directeur de l'Institut Universitaire de Technologie de Nîmes sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à Montpellier, le 11 février 2026



Le Président de l'Université de Montpellier



Philippe AUGÉ